

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU LUNDI 7 MARS 2016**

Après accueil par Monsieur le Maire de l'ensemble des personnes présentes, il est procédé à l'appel :

**Présents** : MM TRAMZAL – FOPPA – VIGNERON – TISSERANT – PERRIN – SCHUTZ – VINCENT – LABREUCHE – LAURENCY – PIERRE (*arrivée à 21h20*) – KONDRATOW – FAIVRE – MANGEAT – JEANNETTE – GENET – PERROTEY – GRANDCLAUDE (*arrivée à 20h20*) – ARNOULD (*arrivée à 20h30*) – VALDENAIRE – NORMAND – CHEVALLEY

**Absents-excusés** : MM BELLINI J, ayant donné pouvoir à M le Maire, HERVE S ayant donné pouvoir à MM FOPPA – J. ROBINET ayant donné pouvoir à MM LABREUCHE – G MATHIOT – S LEDUC – V MIRASSOL

**Secrétaire de séance** : Daniel CHEVALLEY

**Secrétaire administrative** : Stéphanie AMET

\*\*\*\*\*

*Suite à une demande formulée par Monsieur Daniel CHEVALLEY sur le compte rendu sommaire de la réunion du **lundi 14 décembre 2015**, il est proposé d'ajouter, lors des débats sur la question du projet de schéma de coopération intercommunale, les remarques suivantes :*

- *« Monsieur Chevalley demande si cela va entraîner la destruction des structures existantes ? »*
- *« Monsieur Bellini ne comprend pas la question »*
- *« Monsieur le Maire confirme le maintien des structures, convergences des compétences, et peut être le non remplacement des départs en retraite des agents... »*

Le Conseil Municipal, entendu à l'unanimité, approuve, avec cette modification, le compte rendu sommaire du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015.

L'ordre du jour est ainsi abordé :

<b>Affaires administratives et financières</b>
--

**Débat d'Orientations Budgétaires :**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) se tient avant le vote du budget et a pour objet de débattre des grandes tendances du budget futur, des grands choix à venir, tout en faisant le bilan du budget passé, ce qui permet d'évaluer la santé financière de la collectivité.

Selon les directives de la Loi du 6 février 1992, Monsieur le Maire a proposé d'instaurer le DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES pour l'exercice 2016.

## ***Débats d'orientations budgétaires***

Il est procédé au débat sur les orientations budgétaires 2016 pour les différents budgets communaux. Les grandes orientations sont les suivantes :

- Stabilité des taux des impositions locales (en raison du bon niveau d'autofinancement de ce budget)
- Augmentation de la redevance de l'eau à hauteur de 1% sur 2017 (faible autofinancement de ce budget)
- Encours de la dette sur les budgets au 01 janvier 2016 :

Budget général - 323 230.94 €

Assainissement – 122 725.69 €

Eau potable – 289 701.53 €

Forêt – 4623.48 €

Affaires économiques – 780 075 € (laboratoire de boulangerie et acquisition CIMEST)

Monsieur le Maire rappelle que les dettes des budgets annexes ne rentrent pas dans le calcul de l'endettement de la Commune en raison du caractère industriel et commercial de ces budgets qui doivent s'autofinancer. L'emprunt du budget immeuble 23 rue d'Alsace a été basculé en fin d'année sur le budget général.

- Autofinancement du budget général confortable et permettant de financer une grande partie de l'investissement, mais une vigilance à avoir quant au niveau des recettes de fonctionnement 2016 qui vont diminuer en raison des baisses des dotations.
- Compte tenu de préconisations de la Direction des Finances Publiques pour réduire le nombre de budgets annexes des Collectivités, il sera proposé de solder plusieurs budgets au 31 décembre 2016, à savoir : les budgets du cimetière, du lotissement et de la revente d'énergie.

### ***Budget du service de la forêt***

---

#### **Bilan de l'exercice 2015**

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 218 768 € (167 866 € en 2014), 200 000 € ont pu être reversés au budget général. Les recettes issues des ventes de bois et des redevances d'occupation du domaine public sont de 385 487 € (313 000 € en 2014). Les charges à caractère général (travaux et frais de garderie) sont de 132 397 €.

La section d'investissement connaît un excédent de 73 484 €.

2015 fut une année difficile pour la forêt, avec la sécheresse, et l'hiver de neige. Le marché du bois n'est pas au beau fixe. Beaucoup de chablis ont été vendus ce qui a entraîné une hausse des ventes de bois. Monsieur le Maire remercie l'ONF pour sa gestion de notre forêt.

### **Prévisions budgétaires 2016**

#### **Section de fonctionnement :**

L'ONF a proposé le report de travaux non réalisés en 2015, pour 42 438 € (travaux sylvicoles et d'exploitation).

Le programme de travaux d'entretien forestier pour 2016 proposé par les services de l'ONF est de 81 550 € en investissement et de 32 150 € en section de fonctionnement.

Les charges à caractère général à inscrire pour 2016 seraient de 213 050 € (travaux, frais de garderie, cotisations...), les intérêts des emprunts de 500 €, 2000 € pour titres annulés sur exercices antérieurs.

Un reversement au budget général de 250 000 € pourra être prévu.

Pour les recettes prévisionnelles : 241 000 € de vente de bois et produits de la forêt, et 218 768 de report de l'année antérieure.

#### **Section d'investissement :**

Compte tenu du montant des restes à réaliser (30 000 €) et du nouveau programme d'investissement pour 54 000 €, du remboursement du capital des emprunts pour 4000 €, de l'excédent antérieur reporté pour 73480 €, aucune affectation en réserve sur le compte 1068 ne sera nécessaire.

15 000 € de subvention de l'Etat en 2015 pour les travaux de réfection de chemin forestier.

### ***Budget des sections Lépage Maxonchamp***

---

#### **Bilan de l'exercice 2015**

L'exercice 2014 dégage un excédent de fonctionnement de 37 328 €. Au niveau des dépenses, 1600 € concernent les taxes foncières et le remboursement des frais pour la Commune.

#### **Prévisions 2016**

Ce budget a été étudié avec les représentants de la commission des sections Lépage Maxonchamp. Une vente de coupe de bois aura lieu, ainsi que la réfection de chemin.

## ***Budget du cimetière***

---

### **Bilan de l'exercice 2015**

La section de fonctionnement du budget cimetière dégage un excédent de 4709 €. La vente des caveaux et columbarium se monte à 7151 €. Au niveau des dépenses du budget : 16 326 € pour l'achat des nouveaux columbariums.

Pour la section d'investissement, on constate un déficit de 13647 €.

Monsieur le Maire rappelle les obligations de créer un budget cimetière il y a plusieurs années. Cela ne se justifie plus aujourd'hui et crée des lourdeurs administratives. Monsieur VALDENNAIRE rappelle qu'il était bien d'individualiser ces opérations. Cependant, des travaux y ont été intégrés mais ne peuvent pas être refacturés aux familles.

### **Exercice 2016**

Les emprunts ont été soldés depuis 2014. Il reste une avance du Budget Général de 33 126 € à rembourser.

Par ailleurs ce budget pourra être clôturé en 2016 pour être intégré dans le budget général.

## ***Budget du lotissement***

---

### **Bilan de l'exercice 2015**

Il n'y a eu aucun mouvement sur 2015 sur ce budget.

Le résultat de l'exercice est de + 65 391 € en fonctionnement et de - 110 589 € en investissement.

### **Exercice 2016**

Le lot n°3 sera signé à la vente en 2016. 3 parcelles sont encore à vendre sur ce lotissement.

Par ailleurs ce budget pourra être clôturé en 2016 pour être intégré dans le budget général.

## ***Budget revente d'énergie – panneaux photovoltaïques***

---

Le budget revente d'énergie dégage un excédent de fonctionnement de 6936 €.

La section d'investissement dégage un excédent de 16 045 € (la section d'investissement concerne les amortissements des panneaux et des subventions).

Une partie de ces excédents pourra être reversée au budget général pour 2016.

Par ailleurs ce budget pourra être clôturé en 2016 pour être intégré dans le budget général.

## ***Budget bâtiment 23 rue d'Alsace***

---

Le budget immeuble 23 rue d'Alsace constate un déficit de fonctionnement de 21 640 € et un excédent de 290 767 € en investissement. Les opérations de cession du bâtiment au budget général ont eu lieu. Le Budget peut donc être soldé au 31 décembre 2015. Ces déficits et excédents seront reversés au Budget Général.

## ***Budget affaires économiques***

---

### **Bilan de l'exercice 2015**

Le budget affaires économiques a été réactivé en 2012. Il comprend deux opérations : la réhabilitation du site de Sévrichamp, et le laboratoire de boulangerie.

Le bâtiment rue Forel (ancien Ecomarché a été cédé au budget communal en 2015).

La section de fonctionnement connaît ainsi un excédent de 13 430 €. La section d'investissement, un déficit de 13 424 €.

### **Prévisions budgétaires 2016**

Le montage financier de location ou vente des cellules du bâtiment de Sévrichamp sera finalisé dans le courant du premier semestre 2016 avec le paiement du solde des travaux, et l'encaissement des subventions.

Monsieur le Maire revient sur la question posée par Mme NORMAND relative aux travaux sur le site de Sévrichamp et aux activités qui vont s'y installer.

- Lorraine Tapisserie se voit proposer une location vente sur 9 années
- Stéphane COLLE – bail de 24 mois avec option d'achat
- Alta Prévention – achat direct de la cellule
- Reste une cellule de 740 m<sup>2</sup> et des bureaux pour 100 m<sup>2</sup> ainsi que les terrains constructible à l'arrière du bâtiment.

Mme NORMAND demande pourquoi les 9 années pour Lorraine Tapisserie ?

Cela est une obligation de la part de la Région, financeur du projet et cela correspond également à la volonté de la société.

## ***Budget du service de l'assainissement***

---

### **Bilan de l'exercice 2015**

La section de fonctionnement dégage un excédent de 180 486 € en 2015 (171 413 € en 2014). Les dépenses d'exploitation du service sont de 236 027 € avec 14 283 € de frais de personnel qui ont été réintégrés dans ce budget. Au niveau des recettes, la redevance assainissement encaissée est de 193 244 €.

Concernant la section d'investissement, elle dégage un excédent de 222 433 €, grâce à un bon autofinancement. Peu de travaux ont été réalisés en assainissement sur ce budget.

## **Prévisions budgétaires 2016**

### ***Section d'investissement :***

20 000 € pour les remboursements de capital d'emprunt

96 400 € pour travaux divers en cours d'année (restes à réaliser pour 10 000 €)  
dont la rue des Vieux Chazeaux pour 13 176 € HT.

75 000 € pour les réseaux d'assainissement de la rue Jean Desbordes (restes à réaliser)

20 000 € pour le matériel spécifique (restes à réaliser)

6000 € de reprise de subvention au compte de résultat

130 000 € de remboursement de capital des emprunts

Pour les recettes :

- 222 800 € d'excédent de fonctionnement reporté
- 72 000 € d'amortissement
- 27 637 € de virement de section

Il avait été proposé en 2015 de rembourser l'emprunt souscrit en 2008, compte tenu du niveau d'autofinancement de ce budget. Cela ne s'est pas réalisé. Pour 2016, la situation a évolué par rapport au nouveau mode de calcul des participations imposé par le SIARH (syndicat d'assainissement du Haut des Rangs). En effet, à compter de 2016, la redevance sera calculée non plus sur les consommations d'eau mais sur les entrées station. Ce qui rendra la participation fluctuante d'une année sur l'autre. L'excédent pourra servir à mandater le surplus sans augmenter la redevance de manière brutale. Le remboursement de l'emprunt peut néanmoins être inscrit pour une étude en fin d'année de la situation de ce budget.

### ***Section de fonctionnement :***

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seraient les suivantes :

332 500 € pour les dépenses de fonctionnement dont 25 000 € de redevance à l'Agence de Bassin, 3000 € de provision pour risque, 5000 € pour les pertes sur créances irrécouvrables, 175 000 € pour la redevance à verser au Syndicat d'Épuration, 9 000 € de remboursement des intérêts des emprunts, 70 000 € pour autres charges financières, 20 000 € de frais de personnel,

1000 € pour les titres annulés sur exercices antérieurs, ainsi que les amortissements à hauteur de 72 000 €, 27 637 € de virement de section.

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- 193 500 € de redevance d'assainissement
  - 5000 € pour les frais de branchement
  - 25 000 € de redevance à verser à l'Agence de Bassin
  - 22 000 € de contribution du budget général aux eaux pluviales
  - 6 000 € de reprise de subventions au compte de résultat
  - 180 700 € de report antérieur de la section de fonctionnement
- soit un total de 732 140 €.

Concernant les tarifs à voter pour 2016,

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs.

Tarif d'assainissement proposé pour l'assainissement 2.19 € le m<sup>3</sup>.

Un débat s'instaure sur les arrivées d'eaux claires en station résultant des derniers réseaux unitaires (Pré Martin, Forel notamment). Une étude complémentaire sera réalisée par le SIARH. Qu'en sera-t-il à l'avenir avec les transferts de compétence à l'intercommunalité ?

### ***Budget du service de l'eau***

---

#### **Bilan de l'exercice 2015**

La section de fonctionnement dégage un excédent de 31 800 € en 2015 (21 021 € en 2014).

La redevance encaissée en 2015 est de 206 221 €.

Concernant la section d'investissement, elle dégage un excédent de 83 330 €.

Les programmes d'investissement réalisés ont porté sur la réfection des stations de neutralisation, les remplacements de compteurs et les périmètres de captage.

#### **Prévisions budgétaires 2016**

<b>Budget eau</b>		<b>RAR</b>	<b>montant comp</b>
Liaison rue Alsace rue Jean Desbordes		38 000,00	
liaison rue église rue Libération		11 000,00	
divers	2315	10 000,00	68 000,00
périmètres de protection des captages	23 150 402	38 500,00	
Réfection des stations de neutralisation	23 150 111	2 000,00	
matériel divers	21561	5 700,00	20 000,00
		<b>105 200,00</b>	<b>88 000,00</b>

## **Section d'investissement**

25 000 € de remboursement de capital des emprunts

11 100 € de reprise de subvention au compte de résultat

En recettes :

31 800 € d'affectation au compte 1068 de l'excédent de fonctionnement n-1

78 300 € d'amortissements

83 300 € d'excédent d'investissement reporté

10 700 € de virement de la section de fonctionnement

5580 € de reste à réaliser de subventions et 19 733 € de subventions 2015.

### ***La Section de fonctionnement :***

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seraient les suivantes :

76 100 € pour les charges à caractère général, 46 000 € pour les charges salariales, 5000 € pour les pertes sur créances irrécouvrables, 40 000 € pour la redevance à verser à l'Agence de l'eau, 1 000 € pour les titres annulés sur exercices antérieurs, 500 € de dotation pour dépréciation des actifs, 78 300 € d'amortissements , 13 000 € pour les intérêts des emprunts.

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- 259 000 € de recettes issues des ventes d'eau aux abonnés, de redevance pour pollution domestique et de branchements.
- 11 100 € de reprise de subventions au compte de résultat

Ce qui conduit à un autofinancement prévisionnel de 10 700 €.

Concernant les tarifs à voter :

Il sera proposé de maintenir la taxe d'entretien à 61 € pour 2016, afin de respecter le principe de limitation à 30 % de la facture en part fixe.

Le tarif au m3 d'eau est à voter pour l'année 2016. Il est proposé d'augmenter les tarifs à appliquer au 01 janvier 2017 de 1 % afin de garantir l'autofinancement de ce budget dans le cadre des besoins de financement de la section d'investissement au regard des nécessités de réfection du réseau d'eau communal.

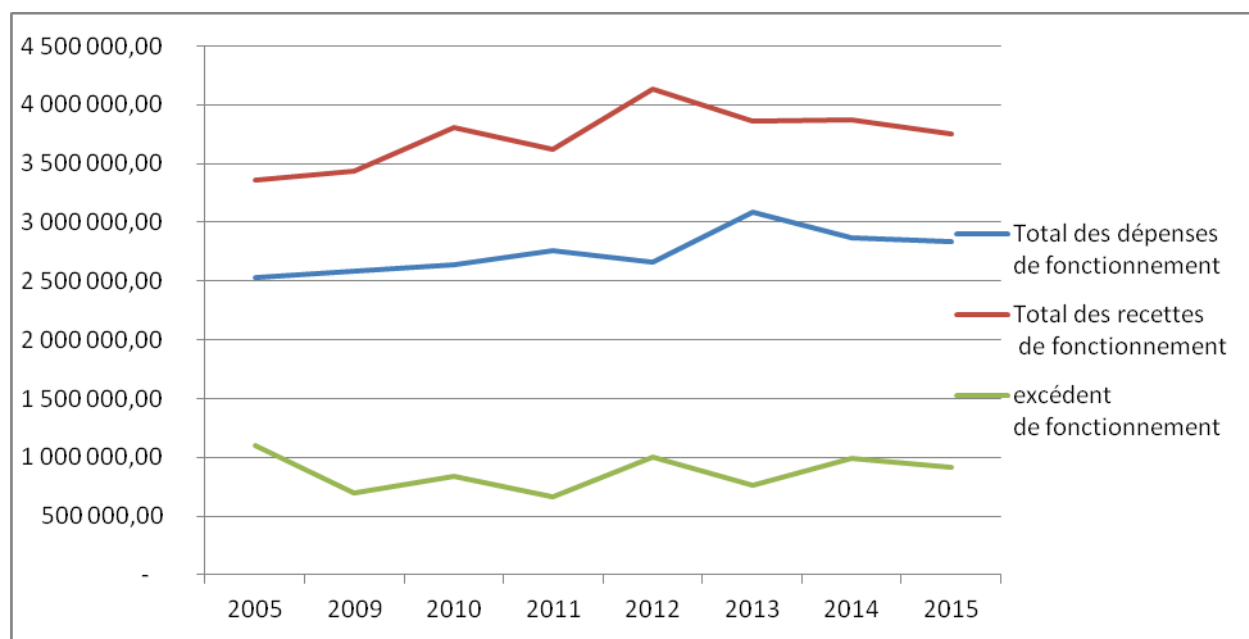
Soit : de 0.90 € le m3 à 0.91 €.



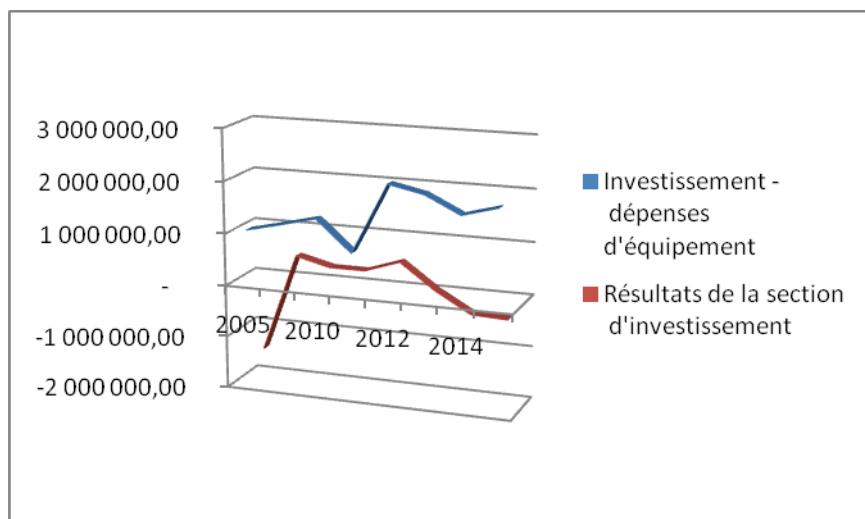
# Budget général

## Evolution pluriannuelle de la section de fonctionnement et du niveau de l'investissement communal

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	2 585 026,78	2 640 936,40	2 757 011,41	2 660 897,04	3 091 883,66	2 872 994,25	2 837 251,96
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	3 439 991,29	3 804 709,88	3 618 681,34	4 132 917,30	3 859 536,36	3 869 338,99	3 751 024,58
excédent de fonctionnement	698 107,48	841 800,46	668 565,24	999 593,81	767 652,70	996 344,74	913 772,62



	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Investissement - dépenses d'équipement</b>	1 212 478,28	1 379 383,74	790 221,21	2 138 734,25	1 998 623,25	1 669 999,78	1 858 669,36
<b>Résultats de la section d'investissement</b>	444 977,95	279 048,93	279 048,00	508 550,12	18 894,42	- 367 977,08	- 397 141,17



## Données générales :

### Analyse des équilibres financiers fondamentaux Rupt sur Moselle

Achats et charges ext	Euros par hab	Moyenne strate	Résultat de fonctionnement	Euros par hab	Moyenne strate
2010	271	255	2010	232	177
2011	295	259	2011	183	198
2012	260	266	2012	273	184
2013	282	295	2013	212	183
2014	238	302	2014	276	160
Charges de personnel	Euros par hab	Moyenne strate	Subventions reçues	Euros par hab	Moyenne strate
2010	341	419	2010	17	72
2011	340	425	2011	15	72
2012	340	441	2012	30	73
2013	356	482	2013	18	72
2014	363	508	2014	43	69
Subventions versées	Euros par hab	Moyenne strate	Dépenses d'équipement	Euros par hab	Moyenne strate
2010	19	63	2010	380	366
2011	20	68	2011	216	370
2012	20	72	2012	571	388
2013	19	83	2013	556	447
2014	19	88	2014	476	397

<b>Impôts locaux</b>	<b>Euros par hab</b>	<b>Moyenne strate</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>Euros par hab</b>	<b>Moyenne strate</b>
2010	420	499	2010	287	213
2011	399	519	2011	235	236
2012	418	536	2012	325	225
2013	429	596	2013	281	228
2014	412	628	2014	305	204
<b>DGF</b>	<b>Euros par hab</b>	<b>Moyenne strate</b>	<b>Encours de dette</b>	<b>Euros par hab</b>	<b>Moyenne strate</b>
2010	340	273	2010	40	895
2011	329	262	2011	32	915
2012	336	260	2012	25	930
2013	345	263	2013	22	1040
2014	335	256	2014	18	1056
<b>Produits taxes hab</b>	<b>Euros par hab</b>	<b>Moyenne strate</b>	<b>Produits taxe foncière prop bâties</b>	<b>Euros par hab</b>	<b>Moyenne strate</b>
2010	61	121	2010	80	162
2011	152	209	2011	83	169
2012	157	211	2012	86	175
2013	164	243	2013	89	191
2014	170	261	2014	92	203
<b>Produits CFE</b>	<b>Euros par hab</b>	<b>Moyenne strate</b>	<b>Produits CVAE</b>	<b>Euros par hab</b>	<b>Moyenne strate</b>
2010	64	62	2010		
2011	65	65	2011	36	36
2012	68	69	2012	44	37
2013	69	77	2013	43	42
2014	54	78	2014	32	44
<b>Produits taxe foncières non bâties</b>	<b>Euros par hab</b>	<b>Moyenne strate</b>			
2010	4	10			
2011	5	10			
2012	5	11			

2013	5	11		
2014	5	11		

## **Bilan de l'exercice 2015**

### **Section de fonctionnement :**

#### **Dépenses :**

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 703 072 € (pour 2 673 088 € en 2014).

Les charges à caractère général (comprenant notamment l'achat de fournitures, l'entretien des voiries et bâtiments, les charges courantes d'électricité de carburant...) augmentent de 1%.

Les charges de personnel passent de 1 428 455 € en 2014 à 1 337 625 € en 2015 (diminution de 6.7 %). 30 715 € sont à y ajouter concernant les frais de personnel temporaire mis à disposition par l'ARES, 3137 € par la Communauté de Communes, auquel il convient de déduire les remboursements des assurances pour les congés maladie, les remboursements de personnel des budgets annexes et les aides des contrats aidés soit 12 585 €.

Les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles et financières sont stables.

#### **Recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2015 atteignent 3 758 322 euros (3 749 298 € en 2014). + 50 521 € sur les impôts et taxes, + 61 638 € sur les dotations et participations,

Le résultat de la section de fonctionnement est donc de 913 313 € (996 345 € en 2014). Il convient d'intégrer les résultats du budget de l'immeuble 23 rue d'Alsace avec un déficit de fonctionnement de 21 639.56 €.

### **Section d'investissement :**

#### **Dépenses :**

Les dépenses réelles d'investissement passent de 1 691 372 € en 2014 à 1 500 956 € pour 2015.

Les principales dépenses sont les suivantes : le rachat du bâtiment rue Forel (ancien Ecomarché, et de l'immeuble 23 rue d'Alsace pour un total de 1 116 000 €, les travaux de trottoirs rue de Lorraine, de voirie rues de la Charme, Parier. Les restes à réaliser 2015 en dépenses se montent à 407 800 €. Un déficit de 357 562 € était aussi à financer sur 2015 sur la section d'investissement.

#### **Recettes :**

Ces dépenses ont été financées de la manière suivante :

- les subventions pour 17 539 € (restes à réaliser pour 12 000 €)
- le fonds de compensation de la TVA pour 291 930 €
- la taxe locale d'aménagement pour 14 355 €
- l'affectation du résultat de fonctionnement n-1 pour 913 313€ - 21 639 € soit 891 673 €

Le résultat de la section d'investissement pour 2015 est donc de - 399 375 €, corrigé du résultats du budget immeuble 23 rue d'Alsace soit + 290 767 € soit - 108 608 €.

Compte tenu du montant des restes à réaliser, la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement devra être affecté en 2015 sur la section d'investissement.

## **Prévisions budgétaires 2016**

### **Les dépenses de fonctionnement :**

Les charges à caractère général pourront se monter à 1 067 290 €.

Les charges de personnel pourront être inscrites pour un montant de 1 411 330 €.

35 agents titulaires et non titulaires sont aujourd'hui en postes à la Mairie de Rupt sur Moselle. Les réorganisations dans les services ont permis de limiter les recrutements suite aux départs en retraite, notamment au regard des mutualisations de personnel avec la Communauté de Communes et des transferts de compétences.

343 900 € pourront être prévus sur le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) comprenant notamment les participations aux syndicats intercommunaux, les subventions aux associations et les indemnités des élus.

17 000 € sont à inscrire pour les charges financières, 57 000 € pour les charges exceptionnelles (comprenant entre autres, une dotation pour subventions exceptionnelles à verser aux associations en cours d'année, le poste d'aide aux rénovations des façades).

96 000 € sont à prévoir pour la dotation aux amortissements.

### **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont les suivantes :

- 50 000 € pour les remboursements de frais de personnel de la part de l'assurance et sur les autres budgets (eau, assainissement et revente d'énergie)
- 200 600 € pour les produits des services (encaissement de la cantine, redevance pour la carrière, droits de place...)
- 40 000 € pour les travaux en régie
- le montant exact des impôts et taxes n'est pas connu à ce jour, il est néanmoins envisageable de prévoir un montant identique à celui perçu en 2015, soit 1 577 600 €
- 1343 200 € de dotations et participations (dotations de l'Etat).
- 358 650 € pour les autres produits de gestion courante (versement des budgets forêt, ).

Soit un total de 3 583 521 €. Ce qui autorisera un virement de section à hauteur de 582 601 €.

### **Les dépenses d'investissement 2016 :**

<b>Budget Général</b>	<b>n° compte</b>	<b>RAR</b>	<b>Montant complémentaire 2016</b>
<b>OPERATIONS</b>			
Aménagement des trottoirs rue Lorraine	2315 -119	2 000,00	
réhabilitation rue Jean Desbordes	2315 -114		43 000,00
Travaux centre socio (solde maîtrise œuvre)	2313 - 116	5 000,00	
Accès lotissement Parier Bas (idem)	2315 - 111	5 000,00	
Voirie 2014 Gué Mozot Parier la Charme	2315 -117	95 000,00	
Bâtiment 31 rue Forel	2313 - op 120	80 000,00	441 431,03
réaménagement mairie	2313-109	30 000,00	250 000,00
étude pour stade	2313-0701		10 000,00
voirie 2015 Bazimpré chemin devant les têtes	2315 -118	-	120 000,00
<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES</b>			
PLU et études	202	4 800,00	15 000,00
acquisitions de terrains diverses	2111 01	50 000,00	100 000,00
Signalétique et numérotation	2151		5 000,00
études	2031	2 000,00	3000,00
acquisitions informatique divers + équipements (dont logiciels)	2183	9 000,00	8 000,00
Instruments de musique	2188		3 000,00
Accessibilité des ERP et notamment école Meix	2 313		25 000,00
Défibrillateur dojo	2 188		2 000,00
Investissements divers écoles hors informatique	2 188		11 000,00
informatique écoles	2 183		20 000,00
meublier divers + mairie	2184-020	5 000,00	
Terrains divers (aménagement cimetière Bennevisse)	2312-026		20 000,00
Grosses réparations bâtiments	2 313 020	25 000,00	30 000,00
divers voirie inv cours année	2315 - 822	50 000,00	30 000,00
matériel (compresseur + chapiteau + divers)	21578-820 et 2188	45 000,00	20 000,00

Véhicule Midlum à remplacer	21571-820		72 000,00
		<b>407 800,00</b>	<b>1 228 431.03</b>

- 60 000 € de remboursement de capital des emprunts
- 2 000 € pour les remboursements de cautions
- 108 608 € de déficit antérieur reporté (corrigé de l'excédent du résultat d'investissement du budget de l'immeuble 23 rue d'Alsace)
- 40 000 € d'opérations d'ordre pour les travaux réalisés par la Commune en régie

Ces investissements seront financés par :

Le Fonds de compensation de la TVA pour 214 987 €

Les restes à réaliser de subventions pour 12 000 €

Les subventions obtenues en 2015 mais non inscrites au budget pour 22 648 €

L'excédent antérieur de la section de fonctionnement affecté pour 891 673 €

Les amortissements pour 96 000 €

Le virement de la section de fonctionnement pour 582 601 €

Pas d'emprunt prévisionnel à inscrire au budget primitif.

#### **Éléments de prospectives pluriannuels :**

Les dotations de l'Etat qui financent le tiers de la section de fonctionnement continueront de diminuer sur les années à venir. Pour la dotation globale de fonctionnement, la diminution était de 28 788 € en 2014, 99 779 € en 2015, 170 770 € en 2016 et 241 760 en 2017. Les compensations d'exonération sont également à la baisse. Les Communes ayant un endettement et un effort fiscal faible seront pénalisées.

Des recherches d'économie doivent être trouvées. La Commune a déjà travaillé depuis plusieurs années sur les différents postes pouvant être réduits en renégociant ses contrats (chauffage, téléphone...). La mutualisation des services par l'intermédiaire de la Communauté de Communes est à l'étude. Le nombre d'agents diminue d'année en année, permettant de limiter le poste frais de personnel.

Quel avenir pour les investissements locaux ?

Les vestiaires du stade, le devenir du presbytère et de l'école de Lépange, la rue Napoléon Forel, le village sénior, l'entretien général des voiries et des bâtiments... autant de projets et d'études à réaliser en recherchant de nouveaux financements.

Des prospectives complémentaires seront présentées lors du Conseil Municipal (coût des nouvelles activités périscolaires, eau, assainissement....)

Monsieur GRANDCLAUDE demande l'évolution de la proportion entre l'investissement et le fonctionnement. Réponse lui sera donnée lors de la commission des finances du 14 mars prochain.

Jean Claude VALDENNAIRE demande des précisions quant au sens interdit de la rue de Parier au niveau de chez Monsieur ROBIN. Ne pouvait-on pas indiquer « sens interdit sauf riverain » ? Monsieur TISSERANT indique que ce sont les riverains qui ont sollicité cette mesure. Par ailleurs, cette mention n'a pas de valeur de police.

Mme NORMAND demande toute explication concernant le détail des futurs travaux d'aménagement de la Mairie. Explication lui en est faite.

Concernant la rénovation du bâtiment rue Forel (ex Ecomarché), Mme NORMAND demande si le projet est arrêté de manière définitive et si les activités et associations occupantes sont aujourd'hui prévues. Les explications sont données. L'activité théâtre aura également sa place à partager dans le secteur dédié à la culture et l'expression corporelle.

#### **Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement des travaux du bâtiment 31. Rue Napoléon Forel :**

Ce projet, pour lequel le cabinet d'architecture TOPIC de Mulhouse en qualité de maître d'œuvre, a été retenu, consiste en la réhabilitation du bâtiment sis 31. Rue Napoléon Forel sous forme de « bâtiment à vocation culturelle et sportive » au vu des besoins formulés par les différentes associations locales.

Les travaux, d'un montant estimés à 990 000 euros HT, sont éligibles à une aide au titre de la D.E.T.R.

Le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, donné toute latitude à Mr le Maire en vue de formuler cette demande de subvention.

#### **Modification du tableau des effectifs du personnel communal :**

Suite aux propositions d'avancement de grades du Centre de Gestion des Vosges, pour l'exercice 2016, soit l'ouverture des postes suivants :

- 2 adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 animateur principal 1<sup>ère</sup> classe

Le Conseil Municipal, après exposé de Mme FOPPA, a, à l'unanimité, modifié le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

#### **Emplois occasionnels : Services techniques, Centre aéré et antenne info tourisme :**

Pour les besoins des services techniques en période estivale, le fonctionnement du centre aéré du mois de juillet et l'accueil touristique de juillet et août, le Conseil Municipal, après exposé de Mme FOPPA, sur proposition de Monsieur le Maire, a, à l'unanimité, décidé le recrutement de personnel occasionnel comme suit :



Services techniques : 2 emplois couvrant les mois de juillet et août et 2 emplois en contrat de trois mois renouvelable 1 fois.

Fonctionnement du centre aéré : création de 5 postes occasionnels

Accueil touristique : création de deux emplois occasionnels

Monsieur CHEVALLEY demande le niveau de rémunération de ces agents. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du SMIC.

Concernant la police municipale, Monsieur CHEVALLEY demande les répercussions de la mutation de l'agent sur les charges de personnel. La Commune en aura toujours la charge pour ce que l'agent et sa collègue interviennent sur Rupt. Chaque commune de la Communauté de Communes réglera sa part.

**Personnel communal/intercommunal : mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges :**

Dans le cadre de la mutualisation des services, Monsieur le Maire a sollicité d'examiner la mise à disposition de Monsieur Jean Pierre REMY, Technicien à la Ville de Rupt sur Moselle, au profit de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges. En effet, le suivi de dossiers techniques importants s'avère indispensable (rénovation extension piscine du Thillot, rénovation et mises aux normes de la déchetterie à FRESSE). Le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, validé cette mise à disposition qui sera concrétisée par convention entre les deux collectivités (déplacements et heures travaillées comptabilisés, et facturés à la CCBHV). La facturation se fera au coût de revient de l'agent.

**Modification des statuts de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges :**

Selon délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges propose une modification de ses statuts au niveau des compétences optionnelles. Les communes adhérentes sont amenées à se prononcer sur ce point qui concerne l'ajout, à l'article 4 « compétences optionnelles » : création, animation et gestion d'un relais d'assistants maternels (RAM) ou tout autre dispositif venant se substituer.

En effet, ce complément est nécessaire suite à la création – depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 – du relais d'assistants maternels sur le Canton.

Le Conseil Municipal, invité à débattre sur ce dossier, y a émis un avis favorable, à l'unanimité.

Plus de 100 gardiennes agréées sont concernées par ce dispositif, ainsi que les parents. Monsieur le Maire rappelle que nous étions les seuls à ne pas disposer de cet outil. Monsieur CHEVALLEY demande si l'amendement de mercredi dernier ne vient pas remettre en cause le RAM. Monsieur le Maire indique que non, car il est aujourd'hui une nécessité.

**Cimetière : convention tombe famille Mourot :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, dans le cadre des déplacements des dernières tombes du cimetière du Centre, l'a – à l'unanimité - autorisé à signer une convention avec la famille MOUROT pour la reprise du monument et l'exhumation de la tombe.

### **Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) :**

Une délibération a été prise lors de la séance du 15 septembre 2015, concernant les conditions d'exonération foncière des entreprises. Cette décision ne peut être applicable en l'état, un article du Code des Impôts n'étant pas mentionné. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décidé l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises selon certains critères pour l'exercice 2017.

### **Demande d'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une carrière et d'une installation de traitement de matériaux à Saulxures sur Moselotte présentée par la Société BONINI :**

Une enquête publique s'est déroulée du 11 janvier au 12 février 2016 inclus sur la demande de la société Bonini, dans le cadre du projet ci-dessus. Une partie du territoire de notre commune étant comprise dans le périmètre de l'installation projetée, le Conseil Municipal a été amené à donner son avis sur ce dossier. A l'unanimité, l'assemblée délibérante a donné son accord sur la poursuite de cette exploitation.

### **Projet de fermeture de la maternité de Remiremont :**

Faisant suite au projet de fermeture de la maternité de Remiremont par l'ARS (Agence Régionale de Santé), le Conseil Municipal a été amené à voter une motion visant au maintien de la maternité de Remiremont. Il a souhaité UNANIMEMENT manifester son soutien plein et entier au service de maternité de Remiremont et à toutes les équipes de l'hôpital, réaffirmant la nécessité du maintien d'un service de proximité, indispensable à la vie de l'ensemble des administrés de ce bassin de vie et d'une offre de soins de qualité. Il a été demandé la prise en compte, par l'agence régionale de santé, de la notion d'exception géographique de nos territoires de montagne et de temps de parcours entre le lieu de résidence du patient et l'établissement susceptible de l'accueillir.

Une manifestation de soutien est organisée le 09 mars à 17h00 à Remiremont.

### **Reversement à l'Association Rupt'Anim des droits de place encaissés par la Commune :**

Dans le cadre du dernier marché de Noël organisé par l'Association Rupt'Anim, qui a eu lieu en décembre 2015, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, hors la présence de Mme LABREUCHE, décidé de reverser la totalité des droits de place encaissés, soit la somme de 460 euros à l'association organisatrice.

## **AFFAIRES FONCIERES :**

### **Acquisition par la commune de la parcelle ZH 120 « Chemin du Peuté »**

Suite aux opérations de remembrement effectuées sur la commune, le Département est devenu propriétaire de la parcelle ZH 120. N'ayant pas l'utilité de ce terrain, il propose de le rétrocéder à la Commune. Une partie de cette parcelle est intégrée dans la voie communale « Chemin du Peuté ». Sur l'autre partie du terrain est installée une chambre de fontaine appartenant à des particuliers, désireux de s'en rendre propriétaire. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, décidé d'acquérir la totalité de cette parcelle ZH 120 aux conditions proposées par les services du Département, soit à l'euro symbolique (frais de contribution de sécurité immobilière en sus à hauteur de 15 euros). Une servitude sera ensuite être établie au bénéfice des propriétaires de la

chambre de fontaine. Mme FAIVRE demande la superficie de la parcelle (2100 m<sup>2</sup>). Monsieur CHEVALLEY souhaite avoir des précisions sur le droit d'eau qui doit être préservé. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas l'eau communale dans ce secteur.

#### **Vente de parcelles à Mr Yann SALQUEBRE et Mme Cindy DURR :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé la vente de deux parcelles au lotissement Wittman, à Mr Yann SALQUEBRE et Mme Cindy DURR : lots n° 1 et 2, pour une superficie total de 1 803 m<sup>2</sup> au prix global de 50 000 euros net vendeur. A noter que la précédente délibération, du 29 juin 2015, décidant la vente d'une seule parcelle, est devenue caduque et annulée.

#### **Achat de parcelle des terrains sur la propriété de Monsieur Eric ROBIN, les Bruyots :**

La délibération en date du 19 octobre 2015 n'a pu se concrétiser. Après avoir négocié avec Monsieur Eric ROBIN, propriétaire des parcelles AC 282-283-295 d'une surface totale de 797 m<sup>2</sup>, un accord a pu être trouvé à hauteur de 6 376.00 euros. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, approuvé cette transaction qui permettra, rappelons le, l'aménagement de la rue de Parier et d'une place de retournement à proximité de la rue de la Charme.

Monsieur TISSERANT indique que la solution retenue permettra également de bénéficier de la subvention du Département.

#### **Acquisition de parcelles de terrain propriété de Monsieur Laurent GROSJEAN :**

Le Conseil Municipal sera amené à examiner l'acquisition de deux parcelles de terrain à Monsieur Laurent GROSJEAN – rue d'Alsace : les terrains en question sont grevés de deux conduites d'eau appartenant à la Commune. Cette régularisation permettra d'inclure ces terrains dans le domaine communal et de réaliser les travaux de réfection sur ces conduites d'eau. La cession a été négociée à 7 000 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté cette acquisition. Monsieur CHEVALLEY s'interroge sur le prix et le compare au prix de la rue du Docteur Mazurier. C'est vrai qu'il s'agit de terrain constructible.

#### **Acquisition de terrain sur les consorts Fresse à Grandrupt :**

Deux parcelles de terrain, propriété des consorts Fresse à Grandrupt, ont été proposées à la vente pour une surface de 64 ares 67 ca pour l'une, et 4 ares 42 ca pour l'autre, au prix de 0.18 euros le mètre carré. Un quai à bois serait envisagé de construire sur la dernière parcelle mentionnée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable sur cette acquisition.

#### **Résiliation bail à ferme pour cause de retraite Monsieur Claude DAVAL :**

Monsieur Claude DAVAL bénéficiait d'un bail à ferme pour l'exploitation de parcelles de terrain communal au lieudit « Bois des Carrières – section AN n° 147 P de 2 hectares (nouvelle désignation suite au remembrement : ZV n° 6), depuis le 11 novembre 2008.

Monsieur DAVAL, selon courrier reçu en Mairie le 8 février 2016, nous fait part de son départ en retraite et souhaite, par conséquent, résilier ce bail avec effet au 11 novembre 2016. Le Conseil Municipal a pris acte de sa demande et a, à l'unanimité, accepté de résilier ce bail.

Monsieur le Maire indique que trois agriculteurs se sont manifestés pour reprendre ce bail. La commission étudiera les demandes.

### **Redevance pour occupation provisoire du domaine public GRDF :**

Le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par décret du 25 mars 2015. Ainsi, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, fixé le taux de la redevance au mètre linéaire (proposition 0.35 euros/m de canalisation) et qu'il soit revalorisé automatiquement chaque année.

### **Informations diverses :**

- Compte rendu du SMIC 88 suite à la réunion du 29 octobre 2015
- Compte rendu du SDANC suite à la réunion du 15 décembre 2015
- Compte rendu du SIVU musique suite à la réunion du 16 décembre 2015
- Compte rendu du SIAHR suite à la réunion du 18 décembre 2015
- Compte rendu du SMIC du 19 janvier 2016
- Faire part naissance Maël MANGEAT
- Liste des marchés conclus en 2015 (par référence à l'article 133 du Code des Marchés Publics)
- Délégations données à Monsieur le Maire
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une association regroupant les professionnels de santé du secteur et dont le but est d'étudier l'avenir de la santé sur Rupt. Par ailleurs le dentiste CAPUS partant à la retraite aura une remplaçante à partir d'avril prochain.
- Information sur le devenir du Collège Jean Montémont de Rupt sur Moselle : Concernant l'avenir du collège, aucune information complémentaire ne peut être donnée. Le plan départemental n'est pas encore défini. Il y a trop de collèges aujourd'hui avec 38 sur le Département.
- Monsieur Christian PIERRE demande des précisions sur les contrôles des assainissements non collectifs. Cela revient souvent pour les habitants et représente un coût. Il est rappelé que ces contrôles ont lieu tous les 8 ans. Les travaux de mise aux normes sont subventionnés à 70% avec un plafond de dépenses à 9000 €. Monsieur VALDENNAIRE indique que cela représente tout de même un coût pour les familles. Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des normes et des contrôles auxquels nous sommes tout soumis : électriques, accessibilité, jeux... Mme NORMAND complète en disant qu'il s'agit la plupart du temps de sécurité.

Levée de séance à 23h15

**Le Maire**

**S. TRAMZAL**